

Thouyard.

Discours prononcé à l'Assemblée provinciale
du Nord le 10 Mai 1791.

Aux Mœurs du Colonel Mauduit

35
18

60180

J. P. P.

C.D.

FB

B92

T10

TANDIS que nous franchissions les mers pour venir rendre compte à l'assemblée nationale de l'assassinat de M. de Mauduit, la province du Nord rendoit à ce guerrier les honneurs funebres dûs à ses vertus et à son patriotisme. Nous nous empressons de faire connoître au public les deux pièces suivantes, que nous venons de recevoir de Saint-Dominique ; elles prouveront que dans le recit que nous avons fait à l'assemblée nationale, nous n'avons rien avancé que de conforme à la vérité.

Signé,

GERMAIN-et GALLEZOT.

M



L'ASSEMBLÉE PROVINCIALE DU NORD, en rendant des honneurs funebres à la mémoire de M. MAUDUIT-DUPLESSIS, Colonel du régiment du Port-au-Prince, remplit le vœu des Citoyens qu'elle représente, donne à l'Assemblée Nationale un nouveau

A.

témoignage de son attachement à ses décrets, et à l'Amérique septentrionale, une preuve de l'intérêt que doivent inspirer les héros de son indépendance.

Déjà convaincus que vous êtes animé des mêmes sentimens que ceux qui ont l'honneur de soutenir les droits et d'exprimer le vœu de la province du Nord, nous vous invitons, M., à vous rendre dans le sein de l'assemblée, Mardi 10 du courant, neuf heures du matin, pour assister à la cérémonie religieuse qu'elle a ordonnée, par son arrêté du 27 Avril, devoir être célébrée avec pompe et solemnité dans l'église paroissiale de cette ville.

Nous sommes avec un très-respectueux attachement,

M.

Vos très-humbles et très-obéissans serviteurs,

Les Commissaires de l'Assemblée provinciale du Nord,

PIERRE GAUVAIN, STOTTENVEREK, HARDIVILLIER, BOUSSOUS.

Cap, le 27 Mai 1791.

A U X M A N E S
D U C O L O N E L M A U D U I T.

Discours, prononcé à l'Assemblée Provinciale du Nord le 10 Mai 1791, par M. Thouzard, Lieutenant-Colonel du régiment du Cap.

QUELS sont ces membres palpitans et épars, ces lambeaux déchirés et sanglans, que des domestiques en pleurs recueillent et dérobent à la fureur des assassins?... Quel est le malheureux sur qui des caunibales ont épuisé leur rage? que leurs imprécations poursuivent jusqu'au tombeau, que la pitié d'un prêtre lui creuse en tremblant?

Est-ce un scélérat pour qui on a dû inventer un supplice encore inoui?

WASHINGTON! mânes de FRANKLIN! c'est votre protégé, votre élève, votre ami!

Remparts de Redbank, champs de Brandywine, de Germentown, de Montmouth, c'est le héros que vous avez vu se couvrir de tant

de gloire !... Amérique septentrionale , c'est un des plus fermes défenseurs de votre liberté !..

Hessois , Allemands , famille éplorée du Colonel DONOP , c'est votre vainqueur , devenu par les plus tendres soins votre consolateur et voire ami !..

Législateurs de la nation , c'est à qui vous avez décerné le laurier civique !..

Quels sont ceux dont je vois les mains encore dégoûtantes d'un sang que tant de combats avoient respectés ?

Ce sont des parricides , ceux qu'il avoit comblés de bienfaits , ceux qui sous sa conduite avoient eu part aux éloges de la nation , ceux qui lui devoient obéissance et secours ; c'est son régiment enfin qui a flétri et déshonoré ses drapeaux et son nom , par le plus lâche des attentats !..

Ce sont des citoyens rebelles au tribunal de la nation , parjures au serment fait de se soumettre à ses décrets !... Ce sont des citoyens orgueilleux et féroces qui ont égaré , trompé , rempli de cette rage meurtrière , de braves soldats , jusques-là sans tache !..

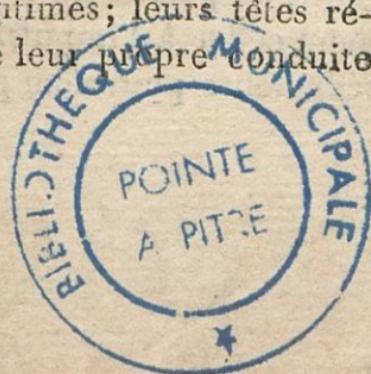
Ce sont des citoyens qui ont donné le signal du meurtre , bien sûrs que la grande ame du colonel MAUDUIT ne balanceroit pas entre la mort et une humiliation !..

vices , a voulu les récompenser par des offres pécuniaires. Vous avez été jaloux de partager le désintéressement des troupes patriotiques , comme vous aviez partagé avec elles les dangers : mais il est dans ces circonstances difficiles d'autres moyens de séduction. . . .

Je ne chercherai point quelle part ont pu prendre les bataillons de Normandie et d'Artois , ni les équipages de la station , à la malheureuse journée du 4 mars ; mais demandez leur qui a pu leur persuader qu'ils avoient tous individuellement le droit de scruter nos opinions , de s'en établir les juges , de se faire représenter les pouvoirs du général , et sa correspondance ; qui a pu leur faire oublier le décret de l'assemblée nationale qui leur prescrit la loi de n'agir que par les ordres de leurs chefs ?

Nos premiers devoirs ne sont-ils pas nos sermens , et nos sermens les plus respectables , ne sont-ils pas ceux que la nation nous dicte comme nécessaires à l'ordre public ?

Mes camarades , vous avez un moyen sûr de vous garantir de tous les pièges qu'on pourra vous tendre ; remplissez le premier de vos devoirs , l'obéissance à vos chefs ; alors tous vos pas seront légitimes ; leurs têtes répondent à la nation de leur propre conduite comme de la votre.



Il faudra que le régiment du Port-au-Prince réponde à la nation, qui sans doute va l'interroger. . . . Il faudra qu'il nomme ses séducteurs; mais déjà l'on éloigne les principaux coupables. . . . Croyez-vous que les inspireurs auront aussi négligé tous les moyens de se dérober à la conviction? . . . Ce régiment restera donc couvert de l'opprobre d'avoir conçu le crime, et de l'avoir exécuté.

Mais, quel bruit se fait entendre? quel est cet appareil militaire? pourquoi ces citoyens en armes? ces troupes qui se rassemblent? Je vois des citoyens traîner péniblement eux-mêmes des pièces d'artillerie.

Régiment du Port-au-Prince, ces frères à qui vous vous êtes si imprudemment livrés, remplissent-ils un devoir de reconnaissance? Vont-ils vous rendre ces instrumens de guerre auxquels le soldat attache autant d'honneur qu'à ses drapeaux? Non. Malheureux! c'est votre châtimant qui commence. . . . Je vois des charriots chargés de vos armes, dont on s'est rendu maître. — Vous êtes punis par le mépris même de ceux qui vous ont abusés. — Vous avez été entraînés, par leurs inspirations, au parricide: vous pouviez aussi facilement céder à l'impulsion contraire . . . et vos séducteurs pouvoient par de nouveaux crimes

devenir les premières victimes immolées aux mânes de votre chef.

Vous voilà désarmés.... vous avez perdu toute énergie. ... Il ne vous reste que l'avilissement et la lâcheté qui suivent le crime.... Essayez donc du moins de changer en pitié les sentimens d'horreur que vous allez inspirer à tout soldat françois.

Les meurtriers sont dans votre sein ; les séducteurs vous sont connus ; allez les dénoncer au tribunal de la nation ; ne laissez pas échapper les traces de leurs crimes... attirez sur leurs têtes, mais par des voies légitimes, des châtimens qui puissent effrayer et contenir les scélérats capables d'une aussi lâche conspiration.

C'est à la province du Nord, qui a montré dans ces temps d'orage autant d'énergie que de sagesse, qui a su s'appliquer le bienfait de la régénération, sans avoir à gémir sur la perte d'aucune victime ; c'est à vous, messieurs, qu'il appartenait de juger et d'honorer la mémoire du colonel MAUDUIT ; c'est à vous qu'il appartenait d'offrir un asyle et des consolations à sa malheureuse épouse, de lui épargner le spectacle affreux d'une terre fumante encore du sang de son mari, et couverte de ses meurtriers, lorsqu'elle arrivoit peut-être



trop vaine de partager la gloire dont l'assemblée nationale et le roi venoient de le couvrir, et que les travaux de toute sa vie lui avoient méritée.

C'est dans votre sein , messieurs , que je puis répandre librement les larmes amères que m'arrache la perte de mon compagnon d'armes et mon ami! . . .

Il étoit voué à combattre pour des constitutions libres. Si le laurier civique n'a pas pu garantir sa tête des crimes de l'anarchie ; s'il n'a pas eu le bonheur , comme LE GRAND WASHINGTON , de fixer la constitution d'un pays dont il avoit défendu la liberté , que sa tombe soit le signal de notre ralliement fédératif.

Que la province du Nord , qui a su l'apprécier , ait la nouvelle gloire et la consolation de rapprocher et de réunir dans son sein les citoyens de toutes les parties de la colonie , qui ont pu s'égarer de bonne-foi , et à qui il ne peut plus rester de doutes.

Que cette union , ferme , puissante , indissoluble , fasse le désespoir des méchans , qui seront à jamais dans l'impossibilité de nous troubler.

Signé , THOUZARD.



